

Bruxelles, le 26 avril 2023
(OR. en)

8559/23

FIN 456
INST 129
PE-L 16

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	8219/23
Objet:	Virement de crédits n° DEC 07/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023 – <i>Approbation</i> – <i>Approbation d'une lettre</i>

1. Le 13 avril 2023, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 07/2023¹, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier².
2. Ce virement vise à transférer un montant total de 108 millions EUR en crédits de paiement de l'article 01 03 01 (*Recherche et développement dans le domaine de la fusion*) et des postes 01 02 99 01 (*Achèvement des programmes de recherche précédents (antérieurs à 2021)*) et 01 03 99 01 (*Achèvement des programmes de recherche Euratom précédents (antérieurs à 2021)*) à l'article 13 04 01 (*Mobilité militaire*), comme indiqué dans le document 8219/23.

¹ Document 8219/23.

² Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

3. Le virement vise à renforcer le volet "mobilité militaire" du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) de 108 millions EUR en crédits de paiement. Après le début de la guerre d'agression russe en Ukraine, la Commission a accéléré la mise en œuvre du MIE-Mobilité militaire, ce qui se traduit par des besoins de préfinancement accrus en 2023.
 4. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 18 avril 2023.
 5. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 8219/23; et
 - le projet de lettre à cet effet qui figure en ANNEXE.
-

PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil

à la: présidente du Parlement européen

copie:présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 18 juillet 2018¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 07/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023.

(Formule de politesse)

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).